

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN – Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : M. Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE (excusée ; pouvoir donné à Mme France-Enna URBINO) – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Absents : 7

Procurations : 2

Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Monsieur Lucas ALBERI

**COTISATION 2023 DE FRANCE
STATION NAUTIQUE**

GM-2023-9S-DVL-104

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention liant l'association France Station Nautique et la ville du Gosier en date du 2 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Coopération Intercommunale du 4 décembre 2023 ;

Considérant que le territoire de la ville du Gosier constitue le terreau d'une politique touristique et nautique active, à destination de la population locale et des touristes ;

Considérant le label France Station Nautique permet de valoriser les activités nautiques de la ville du Gosier et de structurer son offre de services nautique à destination des usagers ;

Considérant la volonté municipale à inscrire le territoire dans une logique de développement territorial durable ;

Considérant la prorogation initiée par France Station Nautique en vue de l'instruction du dossier de renouvellement du label ;

Considérant la nécessité de procéder au règlement de la cotisation 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 22 voix pour ; 6 abstentions et 2 non votants

DÉCIDE

- Article 1 :** D'entériner la prorogation initiée par France Station Nautique en vue de l'instruction du dossier de renouvellement du label.
- Article 2 :** De procéder au paiement de la cotisation 2023 soit la somme de 7 456, 12 € inscrit sur le chapitre 011 - Charges à caractère général.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer tous actes afférents à cette opération.
- Article 4 :** Madame la Directrice générale des Services, Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 DEC. 2023

Et publication ou notification
le

26 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Gédris CORNET -

Le secrétaire de séance

- Lucas ALBERI -